Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 02 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GORIN Nicolas, HUET Aurélien, JAN Émile, KRYSTKIEWICZ Catherine, LE GUYADER Tifenn, LE QUELLEC Jean-Charles, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle

Ont donné procuration :
Stéphanie YART donne pouvoir à Jean-Luc LEVESQUE

Étaient absents : Cyril GUÉHO

Secrétaire de séance : Danielle SENNINGER

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 25
Procurations	: 1
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DELIBERATION 2026_06_06
SPL DE CONSTRUCTION PUBLIQUE D'ILLE ET VILAINE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Rapport de Franck Pichot, Maire

La commune ne disposant pas de tous les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre de ses projets, elle a délibéré le 23 novembre 2021 afin de devenir actionnaire de la Société Publique Locale de Construction Publique d'Ille et Vilaine.

Cette société a pour objet, dans le cadre de conventions conclues avec ses actionnaires, prenant la forme, soit de mandats, soit de conduites d'opération, soit de prestations de service dans les domaines suivants : le conseil, l'étude, le développement, l'urbanisme, la construction.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260602-26_06_06-DE

Actuellement cette société est dotée d'un capital de 225 000 euros, correspondant à la valeur nominale de 22 500 actions de 10 € chacune, se répartissant ainsi :
- Le Département d'Ille et Vilaine détenant 20 000 actions à concurrence de 200 000€ ;
- La Communauté de communes de Bretagne Porte de Loire Communauté détenant 500 actions à concurrence de 5 000 € ;
- La communauté de communes de St Meen-Montauban détenant 500 actions à concurrence de 5 000 € ;
- La communauté de communes de Couesnon Marches de Bretagne détenant 500 actions à concurrence de 5 000 € ;
- La commune de Louvigné du Désert détenant 250 actions à concurrence de 2 500 € ;
- La commune de Pleurtuit détenant 250 actions à concurrence de 2 500 € ;
- La commune de Boisgervilly détenant 250 actions à concurrence de 2 500 € ;
- La commune de Dinard détenant 250 actions à concurrence de 2 500 €.
- La commune de Pipriac détenant 250 actions à concurrence de 2 500 €.

La SPL a assuré les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la commune concernant le projet d'aménagement du lotissement La Connelais.

La commune doit désigner un représentant au sein du conseil d'administration de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de cette société.

Il sera proposé aux membres du Conseil Municipal de désigner Monsieur Pichot comme représentant de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Franck Pichot comme représentant au sein de la Société Publique Locale de Construction Publique.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Danielle SENNINGER

MAIRIE DE PIPRIAC (Ille-et-Vilaine)